



Paris, le 7 mai 2009.

Secrétariat général
Bureau des affaires générales
et juridiques
MCL/CDN n°62
Affaire suivie par :
Corinne DAVID-NILLET
elections@univ-paris3.fr
Tél : 01 40 46 28 87

La Présidente de l'Université

Aux Directrices et Directeurs des Ecoles Doctorales
Doctorants

OBJET : Elections des représentants usagers aux conseils des écoles doctorales.

Réf :

Vu le code de l'Education – Livre VII
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, article 12
Vu l'arrêté du Président de l'université en date du

I - SCRUTIN : **jeudi 4 juin 2009 de 9h30 à 16h30**
Salle E
Centre Bièvre

II - CALENDRIER : annexe 1.

III - SIEGES A POURVOIR : annexe 1.

IV - LISTE ELECTORALE : consultable à partir du 12 mai 2009.

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure pas sur une liste électorale.
Les listes électorales seront affichées dans les Ecoles Doctorales correspondantes.

Tout étudiant remplissant les conditions pour être électeur, (en possession de sa carte d'étudiant), qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale de son école doctorale, peut demander à la Présidente de l'université de faire procéder à son inscription, y compris le jour du scrutin.
Les demandes de rectification doivent être adressées par lettre individuelle ou déposées auprès de :

Madame la Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3
17 rue de la Sorbonne
75230 PARIS cedex 05

V - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE :

Sont éligibles aux conseils de leurs Ecoles Doctorales, les électeurs régulièrement inscrits sur la liste de leur école.

VI - MODE DE SCRUTIN :

Scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle et au plus fort reste sans panachage. Les listes de candidats devront veiller, dans la mesure du possible, à la représentation des différents secteurs scientifiques de l'école doctorale.

VII - DUREE DU MANDAT : la durée contractuelle d'accréditation de l'école doctorale sous réserve d'être toujours régulièrement inscrit à l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

VIII - CANDIDATURES : 19 mai 2009.

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Chaque liste de candidats, doit être adressée par lettre recommandée ou déposée auprès de chaque école doctorale avec accusé réception. Chaque liste doit être accompagnée d'une déclaration de candidature originale signée par chaque candidat et de la copie de la carte de chaque étudiant.

Les imprimés de déclarations de candidatures sont à retirer au bureau des affaires générales et juridiques en Sorbonne ou dans les écoles doctorales.

IX - MODALITES DE VOTE : soit se présenter au bureau de vote muni de sa carte d'étudiant de l'année en cours, soit voter par correspondance. Les étudiants désirant voter par correspondance doivent en faire la demande au plus tard le 20 mai, auprès du bureau des affaires générales et juridiques : elections@univ-paris3.fr ou 17 rue de la Sorbonne 75230 PARIS cedex 05.

Le vote par procuration n'est pas admis.

X – DEPOUILLEMENT : à l'issue du scrutin

XI – PROCLAMATION DES RESULTATS : le vendredi 5 juin 2009.

XII- RECOURS : au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au bureau des affaires générales et juridiques, elections@univ-paris3.fr 17 rue de la Sorbonne, 75230 PARIS cedex 05 Tél : 01 40 46 28 87 ou 28 80.



M.C. Lemaudeley
Marie-Christine LEMARDELEY

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Arrêté du Président de l'université	
Affichage des listes électorales	A partir du mardi 12 mai 2009
Arrêt des listes électorales	Lundi 25 mai 2009
Dépôt des candidatures dans les écoles doctorales	Jusqu'au mardi 19 mai 2009 16h
Transmission des candidatures au bureau des affaires générales et juridiques par les écoles doctorales	Mercredi 20 mai 2009
Arrêt des candidatures	Lundi 25 mai 2009
Scrutin	Jeudi 4 juin 2009 de 9h30 à 16h30
Dépouillement	A l'issue du scrutin
Proclamation des résultats	Vendredi 5 juin 2009
Recours	5 ^e jour suivant la date de proclamation des résultats

ECOLES DOCTORALES	SECTEURS SCIENTIFIQUES	SIEGES A POURVOIR
N° 120 : Littérature française et comparée	<ul style="list-style-type: none"> - Littérature française - Littérature générale et comparée 	5
N° 122 : Europe latine – Amérique latine	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes hispaniques et latino-américaines : langues, littératures et civilisation - Etudes portugaises, brésiliennes et de l'Afrique lusophone - Etudes des sociétés latino-américaines - Culture et société en Italie du Moyen-Age au XXe siècle (langue, littérature, société) 	5
N° 267 : Arts et médias	<ul style="list-style-type: none"> - Sciences de l'information et de la communication - Théâtre et arts du spectacle - Recherches cinématographiques et audiovisuelles - Médiation culturelle 	5
N° 268 : Langage et Langues : description, théorisation, transmission	<ul style="list-style-type: none"> - Science du langage - Traductologie - Didactique des langues et des cultures - Phonétique 	5
N° 384 : Etudes Anglophones, Germanophones et Européennes	<ul style="list-style-type: none"> - Littératures, arts, cultures, langue et linguistique des pays anglophones - Civilisation nord-américaine et littératures post-coloniales en anglais - Etudes irlandaises et anglo-irlandaises - Etudes Européennes - Etudes Germaniques - Civilisation Britannique - Programme International d'Etudes Hongroises 	5